

couronne. Quatre lions passant sont posés entre les branches de la croix. Le médaillon en émail blanc est chargé de trois couronnes impériales d'or, séparées par une tige à deux branches fleuries rose et chardon. Ce médaillon est entouré d'un cercle en émail rouge portant la devise : *Tria juncta in uno* (trois couronnes unies en une seule.) La croix pour les militaires a son médaillon enserré dans une couronne de lauriers au-dessus de laquelle, sur un petit lis ton bleu, on lit *Ich Dien*. Le ruban qui suspend la croix est rouge. Les grands-croix le portent en écharpe de gauche à droite, plus une plaque d'argent sur le côté gauche de la poitrine ; les commandeurs, en sautoir, aussi avec plaque, et les compagnons, à la boutonnière.

Nous croyons que deux Canadiens-Français seulement ont reçu l'ordre du Bain :

L'hon. Chs-Michel de Salaberry (C. B.), 1817 ;

L'hon. Hector-L. Langevin (C. B.), 1867.

M. D'Hozier et la Nouvelle-France. (XI, XII, 1110.)—Dans une lettre du ministre au gouverneur de Beauharnois en date du 15 mai 1738, on voit que M. d'Hozier avait l'intention de s'occuper dans son ouvrage des familles nobles établies dans la Nouvelle-France.

Le mot Arthabaska. (XII, VI, 1151.)—Le mot Arthabaska vient probablement du cris *Ayabaskaw*, il y a des Jones ou du foin ça et là. Les cris de la forêt prononcent *Arabaskaw*.

Les conseillers d'honneur ou honoraires au Conseil Supérieur de Québec. (XI, I, 1048.)—Le 21 juin 1712, le ministre Pontchartrain écrivait à M. de Saint-Ours qu'il n'avait pu le proposer pour conseiller, parce que Sa Majesté ne voulait pas faire de conseillers d'honneur.